



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **AELSLIFE CH SARL**, Ch. du Vallon 26,  
1030 Bussigny-Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 16.01.2015
3. Suspension de faillite: 07.04.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.04.2015
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision de la Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 16 janvier 2015, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

But: la société a pour but l'acquisition, l'exploitation, ou la cession de valeurs mobilières ou de droits de la propriété intellectuelle, ainsi que toutes affaires immobilières en Suisse, qui n'entrent pas dans le champ d'application de la LFAIE, ou à l'étranger.

OFFICE DES FAILLITES DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE  
021/316.65.09  
1014 Lausanne Adm cant

02088903

